

# ACCES A L'AUTONOMIE

Nous projetons également la création d'une « Colloc' des jeunes » avec la mise en place d'un appartement en semi-autonomie pour des jeunes adolescents ou jeunes majeurs en fin de mesures de placement, au nombre de 4 maximum.

Il s'agit ici d'offrir un cadre optimum d'accès à l'autonomie à travers le bien-être, l'entraide, la solidarité, l'accompagnement et l'écoute.

Ce dispositif se veut être pour eux un garant sécuritaire leur permettant de poursuivre leur projet scolaire ou démarrer un projet professionnel sereinement et protégé de l'isolement ou autres vulnérabilités.

